

## **Compte rendu du conseil municipal du vendredi 27 juin 2008 à 21 heures**

### **Présents :**

François Arcangeli, Jean Astugue, Jean-Paul Estrade, Gérard Larrey, Béatrice Marcos, Monique Pinto, Gérard Pradère.

François Arcangeli est désigné secrétaire de séance.

### **Excusés :**

Cathy Arcangeli, Josette Cazes a donné pouvoir à Béatrice Marcos, Gérard Dall'Armi a donné pouvoir à François Arcangeli, Francis Pradère.

## **1 – Désignation des délégués titulaire et suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

### 1-1 Désignation du délégué titulaire

François Arcangeli est seul candidat.

Résultat du vote : votants : 9 – exprimés : 9 – François Arcangeli : 9 voix

### 1-2 Désignation du premier délégué suppléant

Béatrice Marcos est seule candidate.

Résultat du vote : votants : 9 – exprimés : 9 – Béatrice Marcos: 9 voix

### 1-3 Désignation du second délégué suppléant

Gérard Pradère est seul candidat.

Résultat du vote : votants : 9 – exprimés : 9 – Gérard Pradère : 9 voix

### 1-4 Désignation du troisième délégué suppléant

Gérard Larrey est seul candidat.

Résultat du vote : votants : 9 – exprimés : 9 – Gérard Larrey: 9 voix

## **2 – Carte Informatrice des Zones Inondables (CIZI)**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion ayant eu lieu à Saint-Gaudens le 23 juin.

Il rappelle qu'il a écrit aux services compétents pour demander des explications sur les points évoqués lors du dernier conseil municipal. Ce courrier n'a à ce jour reçu aucune réponse.

Par contre, les services de l'état s'orientent, faute d'une bonne connaissance des lieux et de l'hydrologie, à rendre inconstructible toute la zone dessinée en rouge sur le plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- juge inacceptable, alors que la démarche vise justement à préciser la cartographie, que la méconnaissance prétendue du site soit un argument pour rendre inconstructible des zones entières qui jusque là recevait des certificats d'urbanisme positif ;
- demande aux services de l'Etat d'étudier ce qui doit l'être, et de revoir par la même certains tracés des limites inondables ;
- demande que soit intégrée à la CIZI la zone destinée à des aménagements touristiques, et pour laquelle la commune a fait réaliser une étude spécifique avec une cartographie au 1/1000° qui avait pourtant été transmise au Bureau d'Études chargée de la réalisation de la CIZI ;
- rejette dans l'attente très fermement toute application de cette cartographie ;

- interpelle Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens afin qu'il vienne constater sur site les incohérences de cette étude et de ses conclusions.

### **3 – Commission Communale des Impôts Directs:**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler la commission communale des impôts directs.

Le Conseil Municipal doit proposer une liste de 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels 6 titulaires et 6 suppléants seront nommés par le Directeur des Services Fiscaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose :

#### **Commissaires titulaires :**

ARCANGELI Guy 31160 ARBAS  
MARCOS Béatrice Couartet 31160 ARBAS  
PRADERE Francis Barat 31160 CHEIN-DESSUS  
ESTEING Patrick Tarrouges 31160 ARBAS  
ESTRADE Jean-Paul Biasc 31160 ARBAS propriétaire bois  
FABE Marie place Pène Blaque 31160 ARBAS  
ABEJEAN Simone place Ste Anne 31160 ARBAS  
CAZES Josette 6 rue du saule 31160 ARBAS  
ROZES Jean-Paul rue de Planque 31160 ARBAS propriétaire bois  
WAILLY Stéphane 31160 SOUEICH  
CAZES Josette rue du Biasc 31160 ARBAS  
CHEUZEVILLE Marie-Christine place Pène Blaque 31160 ARBAS

#### **Commissaires suppléants :**

PRADERE Gérard rue du Biasc 31160 ARBAS  
DE BARROS Carmen rue du Biasc 31160 ARBAS  
MARC Yves Barat 31160 CHEIN-DESSUS  
VIGNEAU Marie-José route de Paloumère 31160 ARBAS  
ASTUGUE Jean rue Ste Anne 31160 ARBAS  
FONTAS Nicole rue de Planque 31160 ARBAS propriétaire bois  
LARREY Gérard chemin de Berteilles 31160 ARBAS  
REAL Eliane route de Barat 31160 ARBAS  
DALL'ARMI Gérard place Ste Anne 31160 ARBAS  
PELLEGRINO Danielle route de Barat 31160 ARBAS  
TILLET Paul rue de Planque 31160 ARBAS  
PRADERE Hélène rue du Biasc 31160 ARBAS

### **4 – Questions diverses :**

#### **4-1 Agence Postale :**

Monsieur le Maire rend compte des problèmes de personnel de l'agence postale et de la nécessité de prévoir le remplacement de Valérie Ribet actuellement en arrêt maladie.

Le Conseil Municipal en accepte le principe et mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### **4-2 Abattoir:**

Madame Béatrice Marcos fait le point sur l'avancement des devis des entreprises.

#### 4-3 Retable:

Monsieur le Maire indique que la procédure d'expertise du sinistre est en cours.

#### 4-4 Camping:

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est prévue le 4 juillet pour relancer le dossier.

#### 4-5 Toilettes publiques:

Madame Marcos revient sur cette demande. Il est à la fois évoqué la possibilité de terminer les toilettes situées face à la Maison des Associations et celle de mettre à disposition durant l'été les sanitaires de la cour de l'école.

L'entretien de ces sanitaires est évoqué sans qu'une solution ne soit pour l'instant trouvée.

#### 4-6 AEP Programme Départemental 2006 : dossier modificatif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général, dans sa séance du 25 janvier 2006, a attribué une subvention d'un montant de 55 000 € HT au titre du Programme Départemental d'Alimentation en Eau potable 2006 afin de réaliser les travaux suivants :

- Fourniture et pose d'une unité de traitement Javelpack au réservoir de tête (30 000 € HT)
- Renforcement du réseau d'eau potable rue du Biasc à la place Pène Blanche (25 000 € HT)

L'arrêté préfectoral du 9 juin 2005 portant autorisation de prélèvement dans une nappe d'eau souterraine et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine impose à la commune de réaliser les travaux suivants :

#### Périmètres immédiats des sources de Poumé Haute et Basse :

- Mise en place d'une clôture délimitant les 2 périmètres immédiats
- Changement des portes d'accès munis de fermeture fonctionnelle
- Pose de moustiquaires sur les grilles d'aération
- Reprise des trappes de visite des regards situés sur la conduite d'adduction
- Suppression des arbres à l'intérieur des périmètres immédiats

#### Traitement de l'eau :

- Mise en place d'une désinfection par chlore gazeux au niveau du premier réservoir
- Création d'un local technique accolé au réservoir de tête

La collectivité qui souhaite réaliser rapidement ces opérations de protection des captages, doit modifier la consistance du programme de travaux attribués en 2006 de la manière suivante :

- 1) Fourniture et pose d'un traitement par injection de chlore gazeux au niveau du premier réservoir et modification hydraulique de l'alimentation des réservoirs pour un montant de 30 000 € HT
- 2) Mise en conformité des périmètres des sources de Poumé Haute et Basse en remplacement des travaux de renforcement du réseau d'eau potable (rue du Biasc et place Pène blanche) pour un montant de 25 000 € HT

Le montant global de ces différentes opérations est égal à la somme de 55 000 € HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- Approuve le projet de modification du Programme Départemental 2006 proposé par Monsieur le Maire
- Sollicite l'accord du Conseil Général de la Haute-Garonne pour le projet de modification de la consistance des travaux inscrits au Programme Départemental 2006
- Sollicite l'aide la plus large possible de l'Agence de l'Eau
- Habilité Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération
- S'engage à solder l'opération dans les 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la décision arrêtant ce projet de modification de programmation
- S'engage à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées
- Précise que le mode de gestion retenu par la collectivité est la régie directe

#### 4-7 DM2 BP assainissement

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes sur le budget assainissement 2008 :

<i>Comptes diminués</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
023	virement à la section inv.	71,00
021	virement de la section fonct.	71,00

<i>Comptes augmentés</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
6811-042	dot. amortissements	71,00
28158-040	autres	71,00

#### 4-8 DM2 BP eau

Monsieur le Maire propose les modifications budgétaires suivantes sur le budget eau 2008 :

<i>Comptes diminués</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
023	virement à la section inv.	31,00
021	virement de la section fonct.	31,00

<i>Comptes augmentés</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
6811-042	dot. amortissements	31,00
28158-040	autres	31,00

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au dimanche 20 juillet 2008 à 18 heures .

La séance est levée à 23 heures 00.